

Nos 7 objectifs:

1 Défendre le système de financement forfaitaire des soins de santé de première ligne et concourir à son développement plus large en Belgique.

2 Créer une fédération regroupant les différentes pratiques de soins de première ligne fonctionnant au forfait et défendre leurs intérêts communs, notamment auprès des pouvoirs publics et de l'INAMI.

3 Améliorer la qualité de leurs pratiques médicales et paramédicales, tant au niveau préventif que curatif.

4 Promouvoir la création, l'intégration et la coordination des soins forfaitaires de première ligne sous toutes les formes : centres multidisciplinaires, associations, réseaux virtuels informatisés, pratiques solo et autres.

5 Favoriser une médecine de première ligne efficace, de qualité et accessible à tous.

6 Participer à l'élaboration d'une politique de santé plus performante en collaboration avec les autorités publiques, l'INAMI, les organisations et l'ensemble des publics concernés.

7 Promouvoir la valorisation scientifique, professionnelle et financière de la médecine de première ligne.



FEPRFAFO

FÉDÉRATION DES PRATIQUES MÉDICALES
DE PREMIÈRE LIGNE AU FORFAIT



FEPRFAFO

FÉDÉRATION DES PRATIQUES MÉDICALES
DE PREMIÈRE LIGNE AU FORFAIT

FEPRFAFO rassemble des pratiques forfaitaires de tout le pays qui souscrivent à ses 7 objectifs

Toutes les formes d'organisation sont acceptées

Depuis 2014, nous sommes représentés à la Commission Forfait de l'INAMI

Qu'est-ce que le forfait ?

Comment démarrer une pratique au forfait ?

info@feprafo.be
www.feprafo.be

www.feprafo.be



■ Qu'est-ce que le forfait ?

Un centre médical au forfait reçoit chaque mois un montant fixe pour chaque patient inscrit. Ce montant est calculé chaque année en fonction du profil de soins nécessaires aux patients suivis (nombre de pathologies, âge, sexe...).

Ce type de financement est stimulant pour l'élaboration d'une pratique qualitative, accessible, efficace et multidisciplinaire. Une attention particulière est accordée à la prévention et l'éducation à la santé.

A côté des soins de médecine générale, il est aussi possible de conclure un accord pour fournir les soins infirmiers et de kinésithérapie au forfait. Ceci représente une plus-value pour les patients, le personnel soignant et les pouvoirs publics : le coût est nul pour le patient, le budget est fixe pour l'INAMI et le personnel soignant dispose de revenus prévisibles.

Le calcul du forfait est différent pour les centres médicaux dits "matures" et "non-matures". Au démarrage, le centre reçoit un forfait moyen par patient. Après deux ans, le calcul du forfait tient compte des besoins en soins propres à la patientèle du centre.



■ Comment démarrer une pratique au forfait ?

Quels sont les objectifs que vous poursuivez pour vouloir démarrer une pratique au forfait ?

Essayez de bien formuler votre projet.

Sous quelle forme juridique envisagez-vous de travailler : association de fait, sprl, asbl, société coopérative ?

Cette structure définira la façon dont les décisions sont prises et dont les revenus seront répartis.

Sous quel statut allez-vous travailler : comme indépendant ou comme employé ?

Les deux sont possibles.

Quelles disciplines voulez-vous inclure dans votre pratique au forfait ?

Quel logiciel allez-vous utiliser pour l'administration et la facturation du forfait, pour la gestion des DMI ?

Il en existe plusieurs, à vous de choisir celui qui vous conviendra le mieux.

Comment organiser le travail au sein de la structure, comment assurer la qualité et la continuité des soins ?

Enfin, élaborer un plan financier qui tienne la route :

Les rentrées du forfait doivent couvrir les rémunérations, le loyer, les frais de fonctionnement...

■ Que faire si votre décision de travailler au forfait est prise ?

Commencez par **contacter votre cercle de médecins généralistes** et faites part de votre projet à vos confrères et consoeurs.

La même démarche doit être entreprise vis-à-vis de la **structure de garde** dont vous faites partie, afin d'assurer la continuité des soins.

Introduisez votre demande à l'INAMI*

en prenant soin de bien décrire la façon dont vous envisagez de garantir la continuité des soins dans chacune des disciplines financées par le forfait.

Affiliez-vous à une fédération

dont les objectifs rejoignent les vôtres. Ce sera un canal d'échange d'expertise et d'expérience avec d'autres pratiques au forfait, et d'interaction avec les pouvoirs publics. De cette façon, vous resterez impliqué dans l'évolution future du système.

Il reste ensuite à **informer vos patients** et à lancer la campagne d'inscriptions.

* www.inami.fgov.be/fr/professionnels/etablissements-services/maisons-medicales



Informez-vous suffisamment !
info@feprafo.be
www.feprafo.be